

vées par le Conseil; il donna quelques détails explicatifs sur les motifs de ces diverses récompenses et les soumit à la sanction de l'Assemblée. — Aucune observation n'est présentée et le travail du Conseil est approuvé.

Observation. — M. L. D'HOUEZ de L'Aulnoit demande à présenter une observation au sujet de la correspondance. Dans la séance du 23 juin 1874, l'Assemblée a ratifié une proposition du Conseil d'administration tendant à donner une certaine publicité au travail de l'honorable membre sur les mères nourrices; la Société d'émulation de la Seine-Inférieure a reproduit ce travail dans son bulletin annuel; elle a nommé une Commission pour l'étudier, et elle a adopté les conclusions de son rapporteur, qui tendent à propager dans la Seine-Inférieure les idées recommandées par la Société Industrielle du Nord, et à solliciter même, dans ce but, le concours de l'Administration. — M. Houzé de l'Aulnoit donne lecture des conclusions de ce rapport.

M. L. PRÉSIDENT remercie M. Houzé de l'Aulnoit d'avoir signalé à l'Assemblée cette approbation d'une Société aussi importante, que la Société d'émulation de la Seine-Inférieure.

Le scrutin pour l'admission des nouveaux membres présentés à la séance d'octobre est déposé.

A l'unanimité :
MM. L'abbé VASSART, professeur des cours publics de chimie et de physique, à Roubaix, présenté par MM. Vinchon et C. Delaunoy.

Ch. LAURENT, chimiste, directeur d'usine, à Loos, présenté par MM. Kuhlmann fils et Kolb.

Ach. WIDAUX, filateur de coton et fabricant à Roubaix, présenté par MM. Motte-Boutin et C. Delaunoy.

Le rapport sur les études de M. Corenwinder communique les résultats suivants de ses études sur l'effeuillage des betteraves.

Il prouve d'abord que cette opération est nuisible aux cultivateurs parce qu'elle diminue notablement le poids de la racine, dans une expérience qu'il a faite récemment cette diminution s'est élevée à 15,000 k^m par hectare.

C'est surtout à la richesse saccharine des betteraves que l'effeuillage est défavorable. Les pertes de sucre que l'autour a constatées dans les betteraves effeuillées ont été très-variables et se sont élevées au maximum à 3 p. 0/0 environ de la quantité de sucre que celles-ci auraient pu acquiescir si on ne les avait pas mutilées partiellement.

Lorsqu'on enlève les feuilles des betteraves on perd la partie de sucre que leurs racines éprouvent est plus considérable encore, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Elle s'est élevée en 40 jours à 45 p. 0/0 de la quantité de sucre qu'elles contenaient au moment de l'opération.

Ce dernier résultat démontre combien est vicieuse la pratique de certains cultivateurs qui ont l'habitude de couper entièrement les collets de betteraves avec toutes leurs feuilles, plusieurs jours, quelquefois une ou deux semaines avant de les déplanter.

Enfin l'autour a constaté que les betteraves auxquelles on a enlevé une partie de leurs feuilles, puisent dans le sol une nouvelle provision de matières minérales qui sont préjudiciables également aux fabricants, parce qu'elles entraînent dans une certaine mesure la cristallisation du sucre et qu'elles en altèrent la qualité.

Rapport sur les parquets du système Briffaut. — Les parquets mosaïqués de M. Briffaut se composent de lames de chêne ou autres bois seuls ou mélangés, juxtaposés de manière à composer des dessins artistiquement soutenus. Pour avoir une adhérence plus parfaite, des chevilles coniques en fer sont enfoncées au marteau au travers de trous préalablement percés dans la terre cuite jusque dans le bois, et cela pendant que le mastic est encore fluide.

Ces carreaux parquets ont vingt centimètres environ de côté, ils se placent sur couche de sable et bain de mortier ou de ciment, et se relient les uns aux autres par des languettes en fer très-minces qui s'emboîtent dans des rainures pratiquées sur leurs champs.

On peut donc employer ce système de pavement où s'emploient le marbre et les pavés ordinaires de terre cuite, faïence ou porcelaine. L'inventeur a l'intention de les employer également dans différents ouvrages d'ébénisterie. Il espère que le prix de revient n'en sera pas trop élevé pour que l'usage en soit accessible à toutes les bourses.

La séance est levée à cinq heures.

LE DRAP DUVET. — MM. Lecomte frères, Lefebvre-Ducauteau frères et Antoine Anduze ont pris, le 4 juin dernier, un brevet portant pour titre :

Fabrication d'une étoffe dite : drap-duvet pour manteaux de dames et vêtements de toute espèce.

Dans cette nouvelle fabrication, les inventeurs revendiquent l'idée de carder une couche de laine, de la couvrir de duvets, principalement de duvets provenant d'oiseaux aquatiques, puis de placer sur le duvet, une seconde couche de laine, et ensuite de placer les matelas ainsi composés à la carte. Voici, du reste, les divers traitements que doit subir ce nouveau produit :

Triage. — On ne peut employer que le duvet seul, il faut retirer les plumes et les nervures; le triage a lieu dans un système de ventilateur qui, aidé par la pesanteur, divise la matière et en fait un triage.

Savonnage. — On plonge le duvet dans une eau saturée de savon Payen, de Marseille. Il est alors placé dans une caisse carrée terminée par un plateau avec des vis de pression; on essore au moyen de la pression; puis, pour développer le duvet, qui a été pressé sur lui-même par ce traitement, on le fait passer dans un ventilateur; ensuite on le laisse sécher jusqu'à ce qu'il ne contienne plus que 25 à 30 0/0 d'eau savonneuse.

Enlèvement. — On grasse à 25 0/0, soit avec de l'huile, soit avec de l'oléine, puis on fait subir au duvet trois passages dans des ventilateurs.

Cardage. — On fait, à la carte ordinaire, un matelas de laine, on sème dessus environ 4 fois son poids de duvet.

On fait ensuite un second matelas de laine dont on recouvre le duvet.

On passe le tout dans une carte garnie d'aiguilles numéro 26 ou 28.

Il faut avoir soin d'envelopper le tambour pour éviter l'évaporation.

On fait alors des boudins par le procédé ordinaire, en ayant soin d'éviter les mariages, et pour cela, chaque boudin est séparé de ses deux voisins par les dents d'un rateau.

Les boudins ainsi faits sont condensés par un rota-frotteur.

Filage. — On se sert d'un métier en gros à la main.

Le fil se fait par les procédés ordinaires; seulement, de préférence, on a une chaîne en laine peignée. On peut, suivant les étoffes, employer aussi de la laine cardée pour la chaîne; on peut même l'avoir en duvet-laine.

Il est évident que, d'après le diamètre des fils, il faut employer une navette de dimension convenable.

Après. — On dégraisse par les procédés ordinaires, puis on foule, mais il faut avoir soin de sécher après le foulage. On tend alors légèrement l'étoffe.

Teinture. — Il faut employer des Jades de grande dimension pour que la pièce reste dans toute sa longueur.

On rame la pièce sur une machine Pasquier, on tend encore une fois légèrement, puis on bat le tissu à la baguette, et on brosse pour faire tomber le duvet qui ne se trouve pas retenu dans les mailles de la laine, et enfin, pour donner du brillant, on passe à la vapeur.

Nous appelons l'attention et les sympathies de nos lecteurs sur la Société générale de librairie catholique, formée sous les auspices de M. Victor Palmé, éditeur des Bollandistes. On apprendra avec intérêt dans la circulaire jointe au présent numéro, l'heureuse issue de cette grande entreprise. Ceux de nos lecteurs qui auraient l'intention de s'y associer, n'ont aucun temps à perdre, puisque la clôture de la souscription est fixée au 24 décembre prochain.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La séance qu'a tenue hier le Comice agricole avait une fort grande importance. Il s'agissait, comme nous l'avons dit déjà, du renouvellement du bureau.

Malgré le temps fâcheux qui avait pu retentir chez eux les membres habitant la campagne, l'assistance était fort nombreuse, et beaucoup de votants ont eu quelque peine à pénétrer dans la salle exigüe des délibérations pour déposer leurs bulletins.

L'ancien bureau a été nommé de nouveau à une énorme majorité et chaudement acclamé.

Il se compose de :
Président, M. Baucarne-Leroux, député; vice-présidents, M. Hellin, cultivateur à Houplines; M. Bonnier, juge-de-peace à Roubaix; secrétaire-général, M. De Norquet, propriétaire à Lille; secrétaire-adjoint, M. Desrousseaux, cultivateur à Ennetières; trésorier, M. Tripiet, propriétaire à Lille; bibliothécaire, M. Castiaux, libraire à Lille; sous-bibliothécaire, M. Butin, propriétaire à Lille.

Un arrêté de M. le préfet du Nord vient de fixer à 3 0/0 la déduction qui sera accordée cette année aux planteurs de tabac du département à titre de déchet sur le montant des feuilles portées à leurs charges définitives.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée et aux préfets une circulaire relative à l'inscription des chevaux aptes à servir en cas de mise sur pied de guerre de l'armée. Il ne faut voir dans cette mesure aucun symptôme alarmant. Jamais le gouvernement français n'a été plus désireux de voir s'établir une paix durable. Il se borne à appliquer la loi et à prendre les précautions requises par la prudence. Il y a entre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et l'Empire cette différence que, tandis que le second se montrait agressif sans être fort, le premier développe ses forces sans provoquer personne.

Aux termes d'une décision du 13 novembre, le ministre de la guerre a décidé, dans un but d'économie, « que les officiers de l'armée territoriale pourront n'être pourvus que des effets composant la tenue de campagne, laquelle exclut le shako, les épaulettes, etc. »

Le port du shako et des épaulettes sera donc purement facultatif pour ces officiers.

A partir du mercredi 8 décembre, le train n° 6 bis, organisé les mercredis pour le marche de Lille, entre Douai et Arras, pour correspondre au train n° 6, partant de Lille à sept heures du soir, sera supprimé.

A partir de la même date, le train 46, partant de Lille à 6 h. 03 soir, prendra, les mercredis seulement, les voyageurs de 2^e et 3^e pour Arras.

Il n'y a pas longtemps, nous avons parlé d'un vol d'effets d'habillements commis à la sortie du Mont-de-piété, au préjudice d'une petite fille qui venait de dégarer ces objets pour sa mère. La voleuse ne voit probablement que profit dans sa méthode, ce qui l'engage à continuer. Une autre petite fille, Justine Carbon, revenait samedi du Mont-de-piété, avec une robe que sa mère lui avait aussi donné commission de dégarer; l'inconnue s'est approchée, l'a prié de lui confier sa robe pendant qu'elle irait lui acheter des gaufres. L'enfant, bien entendu, n'a pas revu l'étrangère, mais elle dit être en état de la reconnaître au besoin.

Un autre individu, Ch. Richard, garçon de magasin, faisait du tapage dans l'estaminet Dewailly. Ce dernier l'engagea à sortir. Pour toute réponse, il lui lança des coups de poing, puis, saisissant une cruche, lui en porta un si violent coup sur la tête qu'il tomba sans connaissance, la femme Dewailly, voulant aller au secours de son mari, fut aussi fort maltraitée. Richard attend aussi à la prison la liquidation de son équipage.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU 8 DÉCEMBRE 1875.

Blés blancs: hectolitres amenés, 978; vendus, 978.

Blés macaux: hectolitres amenés, 202; vendus, 202.

Prix des blés blancs, de 21 » à 23 » l'hectol.

Prix des blés macaux, de 16 75 à 21 50 l'hectol.

Vente assez active. — Hausse moyenne de 50 c. à l'hectolitre.

Remis en magasin, » hectol. de blés blancs et » de macaux.

Nous avons rapporté qu'un ex-cousin lieutenant de l'Ecole d'application de Bruxelles, M. A. Blondel, avait été arrêté à Lille sous prévention de vagabondage. Le fait est parfaitement vrai; mais nous avons par une correspondance de Belgique son explication :

M. A. Blondel se trouvait à la gare de Lille, attendant ses deux frères qui devaient arriver d'Ostende; malheureusement ceux-ci manquèrent le train, et M. Blondel, fatigué d'attendre, s'enferma sur un banc.

Le matin, des gardes le surprirent, et comme il ne put prouver son identité, on le conduisit au commissariat de police. Après avoir été interrogé par le commissaire, M. Blondel fut immédiatement relâché. C'est ce fait, simple en lui-même, qui a motivé cette étrange arrestation d'un sous-lieutenant de l'Ecole d'application de Bruxelles pour vagabondage.

Mardi, 7 décembre, le nommé Emile Laurent, de la commune de Nomain, a été arrêté pour tentative d'assassinat sur la personne de sa mère.

Cet individu habitait Lille et a fait l'aveu d'avoir acheté un couteau dans l'intention de tuer sa mère.

On parle en ville, dit le *Mémorial*, d'un horrible événement qui serait arrivé à Houplines-sur-la-Lys, près d'Armentières. Une bande de gamins, en sortant de l'école, se seraient aventurés sur les glaces de la Lys et y auraient trouvé la mort. Espérons que, s'il y a du vrai dans cette nouvelle, il y a au moins beaucoup d'exagération. Nous n'avons pu aujourd'hui, faute de temps, prendre des renseignements sur les lieux mêmes.

Avant-hier soir, vers dix heures, à Amiens, à la gare de la petite vitesse, le nommé Emile Moy, âgé de 35 ans, guide-machine, a été broyé par le train de marée venant de Boulogne.

Cet homme laisse une veuve et un enfant. Le train de Boulogne avait un retard de plus de quatre heures.

Un fait d'un genre comique vient de se passer dans la commune d'Alincourt.

Une dame venait de recevoir un billet de banque de 50 francs très-détérioré — il était partagé en trois morceaux. — Avant de le remettre en circulation, cette dame voulut le raccommoder, et, pour cela, elle employa deux petites bandes de papier enduites de pâte.

Ayant eu besoin de sortir, elle laissa là sa délicate besogne. Mais compère le chat, qui avait assisté à l'opération, alléché sans doute par l'odeur de la pâte, se précipita sur le billet et l'avalait. La pauvre dame rentra juste au temps... pour voir disparaître le précieux papier.

On peut dire que voilà un repas de chat qui coûte cher.

Un affreux accident s'est produit avant-hier dans une maison de la rue Bomarsund, à Boulogne-sur-Mer.

Le sieur Lefebvre, tonnelier, rentrant chez lui venant de la chasse, avait déposé sur une fenêtre son fusil que par une fatale imprudence il laissa chargé et son fils, âgé de 17 ans, ayant voulu prendre un morceau de cuir sur lequel l'arme était posée, celle-ci chancela, le jeune homme voulut la retenir mais il la saisit si malheureusement que le coup partit et alla frapper à bout portant la demoiselle Lefebvre qui se trouvait là. Le coup fit balle et la pauvre fille, âgée de quinze ans seulement, tomba comme foudroyée; elle avait été tuée raide.

On comprend la douleur causée par ce douloureux événement et l'émotion occasionnée dans le quartier St-Pierre.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — En voici trois qui auront sans doute à conserver un triste souvenir de la Saint-Eloi de 1875. E. Dervaux, P. Delannoy et A. Leine, ouvriers serruriers, se battaient lundi soir, dans la rue Notre-Dame, à Lille. Un sergent de ville survenant essaya de mettre un terme à la lutte. Le feu cessa mais pour reprendre avec une nouvelle intensité contre l'agent de l'autorité qui fut roqué de coups. Que voulez-vous qu'il fit contre trois? Il ne mourut pas; bien plus, il parvint à se rendre maître de ses trois agresseurs qui lui conduisirent au poste de la Nouvelle-Aventure.

Hier, ils ont fait leur entrée au Palais-de-Justice en attendant que le tribunal octroie à chacun d'eux autre chose que des couronnes de lauriers.

Un autre individu, Ch. Richard, garçon de magasin, faisait du tapage dans l'estaminet Dewailly. Ce dernier l'engagea à sortir. Pour toute réponse, il lui lança des coups de poing, puis, saisissant une cruche, lui en porta un si violent coup sur la tête qu'il tomba sans connaissance, la femme Dewailly, voulant aller au secours de son mari, fut aussi fort maltraitée. Richard attend aussi à la prison la liquidation de son équipage.

M. le procureur général m'a reproché, dit le prévenu, ma présence à cette scène; c'était une affaire administrative, et je ne devais pas m'en mêler. Je crois que le devoir de tout magistrat est de se trouver partout où l'ordre est menacé ou troublé; c'est pour cela que je suis resté même après l'arrivée de M. le général.

J'ai emprunté un revolver de poche pour le prêter à M. Sillic, l'entrepreneur qui construisait le plancher mobile dans l'intérieur de la tour. Une brique lancée par Leprêtre le lui a bri-

LES MORTUAIRES ET D'OUT. — *Impression Alfred Rebouas.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

CORPS PUBLICS DE CHARR. — Jeudi 9 décembre, à huit heures du soir. — Titrage des chlorures décolorants par l'acide arsénieux des sires français, anglais et allemands; du bore et du silicium; de l'acide borique et de l'acide silicique.

CORPS PUBLICS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 10 décembre, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERSCHOORE-GAEREMYNCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CLÉMENTINE GAEREMYNCK, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1875, dans sa 47^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux *convoy et services solennels* qui auront lieu le samedi 11 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — Les *vigiles* seront chantées le vendredi 10, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, n° 78.

COUR D'APPEL DE DOUAI. (1^{re} Chambre).

Affaire Leprêtre. Le feu de St-Omer. Audience du 7 décembre.

L'audience est ouverte à onze heures un quart.

M. Maréchal, commandant du génie, demande à ajouter quelques mots à sa déposition d'hier.

— Parmi les personnes qui se trouvaient dans le jardin, au pied de la tour et qui appartenaient aux classes instruites de la société, ceux qui désapprouvaient les mesures de violence étaient en minorité, et n'exprimaient pas leur opinion; ceux qui les approuvaient, au contraire, le disaient très haut. Je fais cette déclaration contre le gré de M. Ritt, je dois le dire; mais je le dois à ma conscience.

M. le président. — La parole est à M. Ritt.

M. Ritt se lève. Il parle d'une voix ferme et même d'un ton un peu hautain.

— Si je comparais sans défenseur devant la cour, dit-il, c'est que je comprends que l'homme n'a pas été mêlé à ces débats, et que le fonctionnaire avait le devoir d'expliquer lui-même les faits dont il est responsable.

M. Ritt se plaint beaucoup des amertumes dont il a été abreuvé, des attaques auxquelles il a été exposé alors que sa situation comportait le respect et le silence.

Il est certain que M. le sous-préfet de Saint-Omer a dû être désagréablement affecté des commentaires qui ont suivi ses actes; peut-être, si les critiques lui déplaisaient si fort, aurait-il mieux fait de ne pas se laisser nommer sous-préfet. Après tout, Leprêtre a été encore plus effectivement blessé par les balles de chassepot que M. le sous-préfet lui a fait adresser, que M. le sous-préfet l'a été dans son amour-propre, par quelques articles de journaux.

M. Ritt cherche ensuite à établir que Leprêtre, dont il ne prononce jamais le nom sans un peu de rancune, était aussi peu fou que possible, mais bien plutôt un homme dangereux, violent, redouté de tout le monde. Sa situation, au bout de trois jours, devenait un scandale et un danger public. L'ordre de tirer a été donné par moi pour mettre fin à des attaques incessantes qui avaient mis en danger la vie d'un honnête homme, le clairon Bastien. Il fallait protéger ceux qui nous prétaient leur concours.

Leprêtre lui-même devait être protégé contre quelque résolution extrême à laquelle la famine aurait pu le pousser. Ce moyen de blocus était impraticable. J'ai donné l'ordre de tirer sur cet homme, me croyant dans le cas de légitime défense, sous une impression irrésistible que partageaient tous ceux qui m'entouraient; pas une protestation ne s'est faite entendre.

M. Ritt termine en se plaignant de la presse; c'est l'usage de l'administration; cela fait partie des traditions; la presse est toujours la grande coupable; sans elle on serait bien plus tranquille pour gouverner ses concitoyens, ceux qui passent pour avoir leur bon sens comme ceux qui font malicieusement semblant de ne plus l'avoir.

M. le président donne la parole à M. Van-Cassel.

Le prévenu commence par où M. Ritt a fini: il se plaint du *bruit immérité* qui a été fait autour de cette affaire. — Il en discute les circonstances de la part qu'il y a prise, pied à pied, avec beaucoup d'ordre et de clarté. Il insiste sur cette circonstance que le blocus était devenu impossible par suite de l'imprudent sentiment d'humanité qui avait poussé les sœurs et les employés de l'hospice à faire passer des vivres à Leprêtre.

Après la chute du clairon Bastien, l'indignation était grande, non pas seulement dans la foule qui s'enlaidait sur la place, mais parmi les *honnêtes gens*, les gens sensés et sérieux, — parce que depuis deux jours, Leprêtre semblait agir avec la plus grande lucidité et paraissait parfaitement conscient.

M. Van Cassel dit qu'il a été étonné d'entendre des coups de feu, il croyait qu'on tirait sans balles, seulement pour effrayer Leprêtre.

— M. le procureur général m'a reproché, dit le prévenu, ma présence à cette scène; c'était une affaire administrative, et je ne devais pas m'en mêler. Je crois que le devoir de tout magistrat est de se trouver partout où l'ordre est menacé ou troublé; c'est pour cela que je suis resté même après l'arrivée de M. le général.

J'ai emprunté un revolver de poche pour le prêter à M. Sillic, l'entrepreneur qui construisait le plancher mobile dans l'intérieur de la tour. Une brique lancée par Leprêtre le lui a bri-

lé dans la main. C'est alors que M. Sillic a réclamé les gendarmes armés pour le protéger, lui et ses ouvriers.

M. Van Cassel dit qu'il est maintenant prouvé qu'une abominable calomnie a été propagée contre lui par la presse. Jamais il n'a tiré lui-même un coup de feu: c'est mathématiquement établi.

Il ajoute que les instructions données par lui ont été strictement exécutées par Leprêtre, et que l'ordre de tirer des coups de revolver était strictement limité au cas de légitime défense. Pour les coups de fusil, il n'y a eu aucune part.

L'impression générale était que Leprêtre était raisonnable, plutôt méchant que fou. Les médecins ne s'occupent pas définitivement de ce sujet.

Je ne crois pas avoir manqué à mon devoir ni dépassé la mesure exigée par la sécurité publique. Des procès comme celui-ci entravent la liberté des fonctionnaires, qui craignent d'engager leur responsabilité.

Après le plaidoyer de M. Van Cassel, le président dit que l'arrêt sera rendu dans une prochaine audience.

L'audience est levée à une heure.

P. S. — Une dépêche nous apprend que la cour a rendu un arrêt longuement motivé qui insiste surtout sur la conduite des inculpés antérieurement aux faits incriminés.

L'arrêt condamne M. Ritt, le sous-préfet, à 100 francs d'amende et M. Van Cassel à 50 francs; et les condamne en outre solidairement aux frais.

BELGIQUE. — On lit dans l'*Opinion d'Anvers* :

« Les ventes d'armes continuent sur tous les points du pays et notamment dans les Flandres, où l'on vend des fusils avec baïonnettes par milliers à des prix variant de 3 à 9 francs. »

Nous lisons d'autre part dans le *Progrès* de Charleroi :

« Les ventes d'armes à feu et autres dans le pays de Charleroi, loin de diminuer, vont en augmentant. Nous avons encore pu le constater aujourd'hui à la gare de l'Etat, où l'on déchargeait un wagon de fusils de différents systèmes. »

« C'est, surtout, dans la saison sans fleurs, comme l'appellent les poètes, lorsque la neige calfeutre la vitre et étend sur le sol son blanc linéaire, que j'ai du plaisir, commodément assis au coin du feu, à parcourir ces feuilles éparées qui ravivent le souvenir. »

« Lettres jaunies par la rouille du temps, impressions de voyage, strophes que l'écueil invincible d'une rime introuvable laissa inachevées, toutes ces étapes du passé me remettent en mémoire une date, un lieu chéris... et bien d'autres choses encore. »

« Que d'amis disparus ! Et combien d'autres, ballottés par le sort, me rappellent de tristes histoires que je raconterai peut-être un jour ! »

« Aujourd'hui, à l'aide des notes que j'ai là, sous les yeux, je vais faire le récit d'un voyage que j'entrepris, il y a quelques années, de la Nouvelle-Orléans à New-York. »

« J'avais pris, comme on le voit, le chemin des écoles. Je savais que ce trajet de deux ou trois jours consécutifs en chemin de fer, était très fatigant; mais comme la guerre d'Amérique venait de finir, je tenais à gagner le Nord par le Sud, pour me rendre compte, ne fut-ce qu'à vol d'oiseau, des ravages de la lutte dont ces deux Etats venaient d'être le théâtre. »

« Si jamais vous allez de la Havane à la Nouvelle-Orléans, croyez-moi, fustiez-vous perclus ou malade à rendre l'âme, eussiez-vous les jambes cassées, en un mot, à moins d'être mort, si vous arrivez à destination à la tombée du jour, faites-vous transporter à terre n'importe comment, mais ne passez pas la nuit à bord, autrement vous risqueriez d'être dévoré ou de devenir hydrophobe. »

« Ce n'est pas à cause des crocodiles qui montent la garde le long des rives fangeuses du Mississippi que je vous donne ce conseil salutaire. »

« Ces respectables amphibiens, bien qu'ils vous témoignent au passage leur vif désir de verser des larmes... après vous avoir croqué, ne sont pas à craindre à distance. »

« Le danger contre lequel je veux vous prémunir, est un supplice renouvelé des anciens, quelque chose qui rappelle les monstres ailés de Virgile ou les Furies d'Eschyle sortant la nuit du sein de l'onde, mais sous la forme de féroces moustiques aux dards acérés, pour troubler votre sommeil et vous torturer avec leurs cris stridents et leurs lancinantes piqûres. »

« Vous aurez beau arperter le steamer de l'avant à l'arrière, monter sur les mâts, vous claquer de votre cabine, vous envelopper hermétiquement dans vos couvertures, ces légions infernales, vomies par le Styx perceront vos enveloppes et, avides de votre sang, vous poursuivront toujours et sans cesse. »

« J'en parle par expérience et rien que d'y penser je me gratte encore !... »

« Une première pour New-York ? Ettonnement et silence de l'employé. — Veuillez me délivrer un billet de 1^{re} classe pour New-York ? »

« Nouvel étonnement, suivi du même silence. — Ah ! ça, mais... »

« Pardon, monsieur, me dit d'un air fort aimable un voyageur témoin de

police, le *stébe* d'une malheureuse femme.

La dame veuve Meunébelle, âgée de cinquante-quatre ans, n'avait pas reparu chez elle depuis sept heures du soir, et sa fille était fort inquiète lorsque, vers quatre heures du matin, un locataire de la même maison, voulant prendre de l'eau au puits situé dans la cour, trouva près de la margelle le cadavre de la malheureuse femme au fond du puits.

Il s'empressa de signaler cet incident à Mlle Meunébelle et courut chercher les pompiers du poste du Bois, qui trouvèrent en effet le cadavre de la malheureuse femme au fond du puits.

Il y a tout lieu de croire que cette malheureuse femme, en voulant saisir la corde pour tirer un seau d'eau, aura glissé sur le pavé couvert de givre et piqué une tige par-dessus la margelle qui n'a pas cinquante centimètres d'élevation.

COUCHÉE AVEC UN CADAVRE. — Avant-hier le sieur R... demeurant boulevard de Cligny, à Paris, rentra chez lui vers onze heures du soir, après avoir bu d'une façon raisonnable.

Sa femme travaillait encore; il grogna sourdement. Mais, comme celle-ci eut le bon esprit de ne point répliquer, il se mit au lit, où il ne tarda pas à s'endormir.

Vers minuit, la dame R. se coucha à son tour; elle remarqua que son mari avait le corps glacé; elle chercha à le réveiller pour lui demander s'il se trouvait indisposé; mais ne pouvant y parvenir, et croyant qu'il était sous l'empire du lourd sommeil qui suit l'ivresse, elle s'endormit à son tour.

Le lendemain matin, à son réveil, la pauvre femme s'aperçut que son mari ne respirait pas, que son corps était rigide, et qu'elle avait passé la nuit auprès d'un cadavre !

Elle appela du secours, mais on reconnut bientôt que le défunt avait succombé à une congestion cérébrale.

VARIÉTÉS

De la Nouvelle-Orléans à New-York.

« Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'aime à relire de temps à autre ces vieilles paperasses qu'un intérêt quelconque nous fait reléguer au fond d'un tiroir. »

« C'est, surtout, dans la saison sans fleurs, comme l'appellent les poètes, lorsque la neige calfeutre la vitre et étend sur le sol son blanc linéaire, que j'ai du plaisir, commodément assis au coin du feu, à parcourir ces feuilles éparées qui ravivent le souvenir. »

« Lettres jaunies par la rouille du temps, impressions de voyage, strophes que l'écueil invincible d'une rime introuvable laissa inachevées, toutes ces étapes du passé me remettent en mémoire une date, un lieu chéris... et bien d'autres choses encore. »

« Que d'amis disparus ! Et combien d'autres, ballottés par le sort, me rappellent de tristes histoires que je raconterai peut-être un jour ! »

« Aujourd'hui, à l'aide des notes que j'ai là, sous les yeux, je vais faire le récit d'un voyage que j'entrepris, il y a quelques années, de la Nouvelle-Orléans à New-York. »